



Bruges

Le 17/09/2025
DEC-2025-108
PTO/Centre Juridique/EF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20250917-DEC-2025-108-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2025

Publication : 16/10/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.03.05 en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du Maire n°2025-PERM-155 en date du 02/07/2025, reçu à la Préfecture de la Gironde le 02/07/2025, portant délégation de fonction à Monsieur Gonzalo CHACON, 6^{ème} Adjoint au Maire, délégué aux sports,

VU la décision du Maire n°2025-60 en date du 23/04/2025 portant signature d'un contrat de prestations de gestion des inscriptions et de chronométrage de la course du Semi-Marathon des Jalles le 15 juin 2025, avec la Société PRO-TIMING, dont le siège social est situé Immeuble Val de Loire, 4 Passage de la Râpe à ORLÉANS (45006) représentée par Monsieur Alexis CHENU en sa qualité de Gérant,

VU le contrat de prestations correspondant conclu en date du 06/06/2025,

CONSIDÉRANT l'erreur matérielle dans le contrat de prestations susvisé établi pour un montant de 2 947,50€ HT soit 3 537€ TTC (TVA 20%) correspondant à la fourniture de 1000 dossards avec puce intégrée au lieu des 1300 dossards nécessaires prévus par l'article 2 du contrat, il y a lieu de conclure un avenant n°1 afin d'ajuster le prix au nombre de dossards réellement fournis par le prestataire,

Le Maire DÉCIDE,

- **De signer** avec la Société PRO-TIMING (SIRET 809 854 680 00026), un avenant n°1 avec incidence financière ayant pour objet de corriger une erreur matérielle sur le prix (nombre de dossards réellement fournis), pour un montant en plus-value de **467,00€ HT** soit **560,40€ TTC** (TVA 20%), représentant une augmentation de 15,84% et portant le nouveau montant du marché à 3 414,50€ HT soit 4 097,40€ TTC (TVA 20%).

La dépense est inscrite sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint au Maire,



Gonzalo CHACON